



## obtention du Permis B pour valider une période d'essai

Par **noise**, le **05/10/2010** à **23:04**

Bonjour,

J'ai commencer à travailler dans une société de prestation qui ne veux pas dire que c'est une ss2i depuis jeudi dernier (nous somme mardi).

Je n'ai pas encore signé de contrat. Ils m'ont demandé beaucoup de papiers.

Pour me fournir mon contrat ils veulent le verso de ma carte d'identité et une promesse écrite disant que j'obtiendrai mon permis B dans le temps de ma période d'essai.

Pour le recto de ma carte d'identité, je ne pense pas que ça empêche la rédaction d'un contrat, mais ça me dérange pas trop de leur donner.

Mais cette promesse écrite m'inquiète beaucoup. effectivement, elle m'a été signifiée au moment de l'entretien client. Mais jamais au moment du processus de recrutement. Il me reste que quelque heure de conduite a prendre. Mais je ne suis pas sure d'avoir l'examen d'ici trois mois que ce soit de mes compétences ou des disponibilité de passage).

Suis\_je obligée de signé cette attestation sachant que 3 de mes collègue n'ont pas le permis ? et que depuis 5 jour j'ai fourni un travail sans contrat sans avoir besoin d'une voiture?

je suis sous la contion syntec si cela peux vous aider...

répondez moi vite.

nausicaa

Par **P.M.**, le **05/10/2010** à **23:19**

Bonjour,

Sans contrat de travail écrit, vous êtes normalement en CDI sans période d'essai...

Il faudrait savoir si le permis de conduire est indispensable à vos fonctions mais une telle attestation n'a normalement aucune valeur puisque l'employeur ne peut rompre la période d'essai que pour des raisons strictement professionnelles, vous auriez peut être même un début de preuve, comme quoi, s'il le faisait, la rupture est illicite...

Par **noise**, le **06/10/2010** à **06:38**

Merci beaucoup